

PRÉFECTURE DE L'AUBE

Avis d'enquête publique

Société ENGIE GREEN BESSY POUAN
Communes de BESSY et POUAN LES VALLEES

Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale de la société ENGIE GREEN BESSY POUAN en vue de l'implantation de cinq aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire des communes de BESSY et de POUAN LES VALLEES

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ENGIE GREEN BESSY POUAN concernant l'implantation de cinq aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire des communes de BESSY et de POUAN LES VALLEES, du **lundi 27 mars 2023 à 9h30 au vendredi 28 avril 2023 à 17h00 inclus**.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier aux mairies de BESSY et de POUAN LES VALLEES, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ce dossier d'enquête comporte, notamment, une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant à cet avis.

Le dossier sera accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : www.aube.gouv.fr, dans l'onglet « publications » ;
- Sur un poste informatique à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde – 10000 Troyes, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h30, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.37.57) ou courriel (pref-ep-eolien-bessy-pouan@aub.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique complémentaire est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par courrier adressé à la préfecture de l'Aube.

M. Jean-Louis FALIÈRES, technicien sanitaire retraité, commissaire enquêteur, assurera des permanences en mairies de BESSY et de POUAN LES VALLEES, afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public, les :

- **Lundi 27 mars 2023 de 9h30 à 12h00 à la mairie de POUAN LES VALLEES (ouverture),**
- **Lundi 27 mars 2023 de 14h00 à 17h00 à la mairie de BESSY,**
- **Judi 13 avril 2023 de 14h30 à 17h00 à la mairie de BESSY,**
- **Samedi 22 avril 2023 de 9h00 à 12h00 à la mairie de POUAN LES VALLEES,**
- **Vendredi 28 avril 2023 de 14h30 à 17h00 à la mairie de POUAN LES VALLEES (clotûre).**

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être :

- Consignées sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition aux mairies de BESSY et de POUAN LES VALLEES aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies ;
- Reçues de manière écrite ou orale par le commissaire enquêteur aux jours et heures de permanences susmentionnés ;
- Adressées à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur :
 - soit par correspondance envoyée au siège de l'enquête à la mairie de BESSY, rue de la mairie à BESSY (10170).
 - soit par courrier électronique reçu vendredi 28 avril 2023 à 17h00, à l'adresse suivante : pref-ep-eolien-bessy-pouan@aub.gouv.fr. La taille des courriels et de leur(s) éventuelle(s) annexe(s) sera limitée à un mégaoctet (1 Mo).

– soit par courrier électronique reçu vendredi 28 avril 2023 à 17h00, à l'adresse suivante : pref-ep-eolien-bessy-pouan@aubes.gouv.fr. La taille des courriels et de leur(s) éventuelle(s) annexe(s) sera limitée à un mégaoctet (1 Mo).

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de préfète de l'Aube.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Thomas TREGOAT, Société ENGIE GREEN BESSY POUAN, 215, rue Samuel Morse – Le Triade II 34000 MONTPELLIER ou à thomas.tregoat@engie.com ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde, 10000 Troyes ou à pref-ep-eolien-bessy-pouan@aubes.gouv.fr.

La préfète de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, à la mairie de BESSY et à la mairie de POUAN LES VALLEES pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube et seront tenus à disposition du public pendant un an.